

Gergely Kiss:

„Facultatem concedit conferendi beneficia” Les étrangers dans les bénéfices ecclésiastiques en Hongrie dans la première moitié du XIV^e siècle*

Abstract

For a long time, Elemér Mályusz's thesis, according to which foreign clerics flooded Hungarian church benefices, enjoyed unquestionable authority in Hungarian church history research, and this phenomenon could only be stopped by the vigorous action of Sigismund of Luxembourg at the turn of the 14th–15th centuries. The present research uses prosopographic data of papal envoys to analyse this question for the first decade of the 14th century. The two papal legates Niccolò Boccassini and Gentile de Monteflorum, who operated in Hungary, arrived, like many other papal legates, with special powers (*facultates*) that theoretically provided more opportunities for foreign clerics to receive benefices in Hungary. The study examines the extent to which the two papal legates took advantage of these opportunities and helped members of their own families to receive ecclesiastical benefices here, and what was their proportion in all the households of the legates.

Keywords: foreign clerics, ecclesiastical benefices, papal reservation, Hungary, 14th century, Niccolò Boccassini, Gentile de Monteflorum



Le nom d'Elemér Mályusz est vraisemblablement moins connu aux lecteurs étrangers. Ces œuvres prenant pour objet l'étude le règne Sigismund de Luxembourg ont rencontré davantage l'intérêt des chercheurs actifs à l'extérieur des frontières de la Hongrie de nos jours¹. Pourtant, en Hongrie il se

* L'auteur est le chercheur et le directeur du projet « Papal representatives in Hungary in the XIVth Century (1294–1378) – Online database » (NKFIH NN 124763) financé par l'Office National de la Recherche, du Développement et l'Innovation. Il est également le chercheur principal du projet TKP2020-IKA-04 financé par le Programme d'Excellence Institutionnelle de l'Enseignement Supérieur National. Le texte cité dans le titre est une formule fréquente des autorisations papales qui sert à justifier la collation des bénéfices. Source : AAV Reg. Vat. 52, fol. 80v ; RC V. nr. 469. (21-12-1305).

¹ MÁLYUSZ 1990. Cf. le compte-rendu de Paul W. Knoll : KNOLL 1991.

tient un des « doyens » des médiévistes ce qui est dû tant à la richesse qu'à la variété de sa production scientifique². Mályusz formula plusieurs thèses influentes dont une était l'« inondation » des bénéfices ecclésiastiques par des clercs étrangers dans le Royaume de Hongrie³.

Cette proposition a été formulée dans son ouvrage écrit sur la société ecclésiastique hongroise au Moyen Âge, publié dans des circonstances particulières⁴. Bien qu'après sa première publication en 1971, il ait fait l'objet de nombreuses critiques⁵, certaines de ses propositions sont devenues des thèses d'autorité. Plus récemment, cependant, les travaux de Mályusz ont été remis en question, notamment en ce qui concerne la fin de la période angevine et le règne de Sigismond de Luxembourg, qui ont, entre autres, sapé la solidité de la thèse susmentionnée⁶.

Mályusz déclare que c'était un véritable « conquête » des bénéfices ecclésiastiques de la Hongrie par des clercs étrangers qui incita la réaction du roi Sigismond de Luxembourg à entraver l'extension de ce processus. Il formule également que ces mêmes années, à savoir le tournant des XIV^e et XV^e siècles vit l'apparition d'une génération des clercs hongrois munie de formation universitaire qui leur permirent de « reconquérir » ces mêmes bénéfices ecclésiastiques⁷.

On a le bon droit de penser qu'en tel phénomène se produiserait sous l'effet du cours des événements de précédentes décennies, notamment à l'époque angevine en Hongrie (1301–1382), en lien étroit avec la politique bénéficiale résolue des papes avignonnais.

Pour ce qui en est, un autre auteur tenu pour autorité, Vilmos Fraknói souligna le caractère « modéré » des papes d'Avignon quant à la réservation et la collation des bénéfices ecclésiastiques en Hongrie⁸. Plus récemment, Ágnes Maléth dépouilla de près les sources relatives à la politique bénéficiale pontificale et royale de la première partie du XIV^e siècle. Contrairement à l'opinion de Vilmos Fraknói, elle conclut que les papes de l'époque, en particulier Jean XXII (1316–1334), ont accordé une grande importance au contrôle papal sur

² Les publications de Mályusz sont consultables sur les sites des *Regesta Imperii* (http://opac.regesta-imperii.de/lang_en/autoren.php?name=M%C3%A1lyusz%2C+Elem%C3%A9r) et de la *Bibliothèque Nationale de France* (https://data.bnf.fr/12172036/elemer_malyusz/ – consultées le 3 septembre 2021).

³ MÁLYUSZ 2007. p. 69, 97. Je me réfère sur la réédition de 2007.

⁴ L'auteur avait prévu dans les années 1930 la publication basée sur ses cours universitaires consacrés à la société ecclésiastique. Le manuscrit d'alors vit une forte inspiration de l'école sociologique de Max Weber. Après la deuxième guerre mondiale l'oeuvre perdit l'actualité pour des raisons politiques. Ces mêmes circonstances étant changés à la fin des années 1960, le manuel fut enfin publié en 1971, mais l'auteur ne mit au jour les références des notes et de la bibliographique. Cf. C. TÓTH 2017b. p. 11–16.

⁵ FÜGEDI 1974 ; MEZEY 1979. Pour le résumé des critiques cf. C. TÓTH 2017b.

⁶ C. TÓTH 2017a ; C. TÓTH 2017b ; C. TÓTH 2019a.

⁷ MÁLYUSZ 2007. p. 69, 97.

⁸ FRANKÓI 1895. p. 48–71 ; FRANKÓI 1901. p. 117–119. (Benoît XI), p. 139–142. (Clément V), p. 148–151. (Jean XXII), p. 169–170. (Benoît XII, Innocent VI), p. 278–280 (Grégoire XI) ; Cf. plus récemment : RÁCZ 1996. p. 60–65 ; MALÉTH 2020. p. 172–176.

la collation des bénéfices ecclésiastiques⁹. La question est toutefois de savoir si cette tendance peut être considérée comme ayant ouvert la voie à une véritable « inondation » des bénéfices ecclésiastiques en Hongrie par les étrangers.

La présente étude ne peut entreprendre de répondre à une question d'une telle envergure dans son intégralité, d'autant moins que cela nécessiterait l'inclusion de la période postérieure à 1342. Par défaut des dépouillements systématiques des sources, cette telle analyse de la politique bénéficiale des papes d'Avignon n'est pas encore disponible pour la Hongrie pour cette période. Pour cette raison, je me limite ici à analyser plus en détail une courte période qui, du moins en théorie, était particulièrement favorable à l'expansion des clercs étrangers en Hongrie.

Outre leur mandat principal, les délégués pontificaux (*legatus a latere, nuntius*) se voyaient souvent attribuer des pouvoirs spéciaux qui permettaient de garantir les conditions institutionnelles et matérielles de leur légation (conseil, personnel de bureau), de régler le cadre juridique de leur service, leur compétence en matière d'organisation ecclésiastique (réorganisation des institutions ecclésiastiques, questions des bénéfices, etc.) et, enfin, d'assurer l'application de certaines grâces spirituelles (indulgences, élection des confesseurs, etc.). Celles-ci dépassaient généralement de loin le nombre de lettres d'autorisation des papes¹⁰. Les membres ecclésiastiques de ces délégations, qui étaient souvent nombreux¹¹, cherchaient davantage à faire octroyer des bénéfices mineurs par leurs seigneurs, munis de ces pouvoirs spéciaux (*facultates*).

Il semble qu'à la fin du XIII^e siècle, les conditions étaient encore plus strictes. L'une des facultés de l'évêque Philippe de Fermo, légat *a latere* en Hongrie (1278–1281), témoigne que le légat ne pouvait pas simplement procurer un de ses clercs à un bénéfice ecclésiastique dans une communauté des réguliers ou dans l'église séculière. L'autorisation papale fixait le nombre de bénéfices à distribuer à 15, et le légat ne pouvait faire parvenir à ses confidents qu'un seul bénéfice par institution. En outre, l'avis de la ou des personnes qui avaient le droit de collation de bénéfice devait être pris en compte. Cependant, le légat ne devait pas tenir compte des règles internes de l'institution concernée ou de toute réglementation papale contradictoire ce qui lui assurait une liberté d'action plus large¹². Quant à Niccolò Boccasini (1301–1303), ses facultés lui donnaient une marge de manœuvre beaucoup plus grande pour faire parvenir

⁹ MALÉTH 2020, p. 172–194.

¹⁰ En comparaison : ce nombre (*facultates*) remonte à 27 dans le cas de Philippe, évêque de Fermo, légat *a latere*, tandis que Boccasini en avait 33. KOVÁCS 2019, p. 148–151 (1. melléklet nr. III/1–27.); MALÉTH 2020, p. 58, 64. et tableau 4. Quant à Gentile, la recherche compte sur 15 facultés.

¹¹ Les règlements conciliaires et les sources référant la cour des délégués papales y font références. Le canon 4 du III^e Concile de Latran (1179) décréta que le nombre des chevaliers du cortège d'un cardinal ne pouvait dépasser à 25 personnes. HEFELE – LECLERCQ vol. V, t. 2, p. 1091–1092. Deux autres règlements sont connus du XIV^e siècle : le décret de Jean XXII de 1316 (*Dat vivendi normam*) et celui d'Innocent VI en 1357 (*Ad honorem*). ZACOUR 1975, surtout p. 447–449, 453–455 ; JUGIE 1990, p. 42–43. Ces constitutions ne sont pas cependant pertinentes pour la période étudiée.

¹² THEINER vol. I, p. 332 ; KOVÁCS 2019, p. 148. (III/8.).

des bénéfices ecclésiastiques et donc des revenus aux membres de son entourage. Il pouvait en disposer pour un maximum de 100 personnes, mais uniquement des titres qui étaient soumis à la réservation papale. Pour ce qui en est, le quatrième concile du Latran fait l'office de référence¹³. Il en va de même pour le pourvoi des postes vacants dans la province et durant la période du mandat du légat. En outre, Philipp obtint la possibilité de transférer à une autre personne les bénéfices des clercs étant à son service dans le cas où ces derniers seraient décédés pendant la durée de son légation¹⁴.

Dans le cas de Gentile de Monteflorum, il est intéressant de noter que les recherches effectuées jusqu'à ce moment-là ont fait état de très peu d'autorisations spéciales. La liste des facultés consultables aujourd'hui assurant la distribution des bénéfices ne donnerait point l'impression d'un éventail des moyens étant à la disposition du légat, du moins par rapport aux deux cas précédents. D'après ce texte, Gentile aurait été autorisé à fournir à seulement 12 personnes dignes de la ville et du diocèse de Fermo et de la Marche d'Ancone le même nombre de prébendes ou de bénéfices. En cas où deux personnes concourraient pour le même poste, le légat serait autorisé à leur procurer un bénéfice canonial ou clérical dans une collégiale¹⁵. Il est difficile d'imaginer qu'au total le pape se serait contenté à fournir seulement quinze facultés à son ambassadeur, chargé d'une tâche bien plus complexe que les délégués susmentionnés. Et il est presque impossible que le pape ait accordé une seule faculté de collation de bénéfices, plutôt limitée, à un légat de rang cardinal muni de plein pouvoir. En fait, il devait y en avoir davantage, mais certaines d'entre elles ne peuvent aujourd'hui être reconstituées qu'indirectement.

Parmi les registres pontificaux, le volume 54, qui couvre la deuxième année de Clément V, s'interrompt juste au moment où les pouvoirs spéciaux de Gentile sont énumérés¹⁶. Cependant, la collection Ottoboni Latini de la Bibliothèque du Vatican, le volume 2546 contient une partie des registres du pape pour cette année-là : quelques entrées¹⁷, un index de celles-ci¹⁸ et même quelques documents de la première année de Clément V, mais le texte est fragmentaire¹⁹. Il est clair, à la lecture de ces textes, que la liste n'est en aucun cas complète, et il est raisonnable de supposer que des facultés de collation de bénéfices plus étendues furent procurées à Gentile qui resteront pourtant inconsultables dû au fait de la disparition d'une partie des registres du premier pape d'Avignon. Une preuve évidente en est pourtant disponible qu'on connaît grâce le mandat du légat qu'il adressa au 30 mai 1308 à Spalato à l'archevêque

¹³ HEFELE vol. V, t. 2, p. 1354–1358, surtout les canons 26 et 29.

¹⁴ MALÉTH 2020. p. 364. (tableau 4, III/22–24.).

¹⁵ BAV Ott.Lat. 2546, fol. 107r; MON. VAT. I/2. 10, 1. jz (regeste); RC V. nr. 2284 (regeste).

¹⁶ AAV Reg. Vat. 54. fol. 152v.

¹⁷ BAV Ott.Lat. 2546, fol. 99r–109r. Les *facultates* se trouvent dans l'édition des registres de Clément sous forme des registes. RC V. nr. 2280–2290.

¹⁸ BAV Ott.Lat. 2546, fol. 111r–112v.

¹⁹ BAV Ott.Lat. 2546, fol. 114r–125v. Dans l'édition des actes de Gentile ces *facultates* sont répertoriées par des extraits. MON. VAT. I/2. 10. note nr 1.

de Kalocsa et à ses subordonnés. Gentile lui-même se réfère ici à son autorisation générale de conférer des bénéfices ecclésiastiques devenues vacantes dans les territoires soumis à son l'autorité. Seules les dignités des chapitres furent exceptées qui sont habituellement pourvues par élection, tout comme les prébendes dont les revenus ne dépassent pas 10 marcs d'argent²⁰.

La mise en oeuvre effective de la faculté de conférer des bénéfices ecclésiastiques que les papes accordèrent aux trois légats pontificaux, Philippe, Boccasini et Gentile, montre un tableau plutôt hétéroclite. Philippe fut autorisé à accorder des bénéfices ecclésiastiques à 15 personnes, on ne dispose néanmoins aucun acte qui puisse prouver qu'il aurait profité de l'occasion. Dans ce cas-là, les facultés spéciales ne furent pas destinées à la collation des bénéfices éventuellement vacants, qui aurait été aléatoire, il n'y a pourtant aucune preuve que Philippe ait effectivement conféré des bénéfices ecclésiastiques en Hongrie. Cela a été limité par la l'autorisation spéciale elle-même, mais l'attitude fortement hostile à l'égard de Philip n'aurait pas pu faciliter de telles mesures²¹.

Boccasini avait un champ d'action beaucoup plus étendu que son collègue, et l'environnement n'était pas aussi inamical qu'imposa sur son prédécesseur. En effet, l'acte de 1308, cité ci-dessus à propos de Gentile montre qu'en dehors des restrictions qui y sont prévues, Philippe a réservé à lui-même la collation des bénéfices canoniaux où le principe de l'élection ne s'appliquait pas²². Il est surprenant cependant qu'on ne connaît aucun cas où le légat pontifical ait effectivement exercé ce droit, bien qu'il existe des exemples où Philippe a profité de l'occasion que d'autres facultés lui ont assurée²³.

²⁰ MON. VAT. I/2. p. 11–13.

²¹ Philippe fut envoyé en Hongrie par Nicolas III pour y rétablir l'ordre public, l'autorité royale. Il aurait dû inciter le roi de normaliser l'état des Coumans, ce peuple nomade et païen. Une troisième objectif de la papauté consistait à l'introduction d'un programme de réforme des moeurs du clergé élaborée bien avant l'arrivée du légat. La légation de Philippe de Fermo a abouti à un échec général sur tous les trois domaines. Voir en détail : KOVÁCS 2019.

²² « [...] in singulis ecclesiis cathedralibus et collegiatis regni et partium eorundem singulas dignitas, personatus, canonicatus, prebendas vel beneficia cum cura vel sine cura, primo vacaturos vel vacatura, illis duntaxat dignitatibus capitulorum ecclesiarum exceptis, ad quas hii, qui preficuntur eisdem maiores in earum capitulis post episcopos existentes, habent per viam electionis assumi ; necnon singula beneficia et ecclesias cum cura vel sine cura, personatus et dignitates primo vacatura vel vacaturos, ad singulorum vel singularum personarum, conventuum, capitulorum vel collegiorum collationem vel quamvis dispositionem communiter vel divisim spectantia vel spectantes, quocunque locorum extra dictas cathedrales et collegiatis ecclesias in regno et in partibus supradictis extiterint, exceptis ecclesiis collegiatis et aliis quibus cura imminet animarum, quarum fructus, redditus et proventus decem marcharum argenti, secundum communem estimationem, valorem annuum non excedunt, conferendos et conferendas personis ydoneis, et precipue regni et partium predictorum, ut ad divini cultum nominis et devotionem prefate sedis inducantur attentius, collationi ac provisioni nostre, auctoritate qua fungimur, felicis recordationis domini Benedicti pape XI, qui dum in minori officio constitutus, in prefatis regno et partibus legationis officio auctoritate simili fungerentur, similem reservationem fecisse dicitur in hac parte, vestigiis inherentes, tenore presentium reservamus ». MON. VAT. I/2. p. 11 ; MALÉTH 2020. p. 62–63.

²³ MALÉTH 2020. p. 59–63.

La légation en Hongrie de Gentile de Monteflorum est sans doute la plus documentée. La mesure qu'il prit au 30 mai 1308 a résumé en pratique le cadre de la politique bénéficiale qui lui avait été accordée. Ces facultés s'étendaient essentiellement à pourvoir tous les postes vacants dans les chapitres cathédraux et dans les collégiales, à l'exception des restrictions déjà mentionnées dans le cas de Boccasini²⁴. Tenu compte de la mise en œuvre pratique de cette vaste autorisation, six cas viennent à l'examen. Il est intéressant de retracer leur carrière dans son intégralité, dans la mesure du possible, afin de mieux comprendre comment s'est déroulée l'acquisition du titre de clerc en Hongrie par un étranger.

Le premier de cette série est Gasparus de Montasia (ou Casparus de Montefia, également connu sous le nom de Monteffia dans certaines sources), un clerc²⁵ qui est mentionné pour la première fois dans les chartes de Benoît XI. Le 16 février 1304, il est nommé par le pape recteur dans les affaires spirituelles (*rector in spiritualibus*) de la Campanie et Martima faisant partie des états pontificaux, lequel mandat fut répété peu après, au 21 mars. Dans ces deux actes Gasparus est mentionné comme chanoine de Côme²⁶. C'est à ce titre qu'il fut chargé par Benoît XI, le 29 février 1304, de traiter le cas de Nicolaus, le scribe pontifical, qui avait été privé de son office de recteur de l'église Saint-Léonard par l'évêque d'Alatri²⁷. Il entra également au service de Gentile comme chanoine de Côme, et le 11 juin 1308, le légat lui confia la visite des institutions ecclésiastiques de l'archidiocèse de Spalato²⁸. Moins d'un mois et demi plus tard, il est cité comme témoin dans l'un des documents de Gentile²⁹. Au début novembre, il fut un des témoins dans le procès de l'évêque de Trau (Trogir, HR). Ces deux derniers écrits ne lui ont attribué aucun titre canonial³⁰. Le 6 décembre, Gasparus valida à Buda un acte dans le cadre d'un litige qui avait lieu devant le légat³¹, comme le confirme un détail du procès-verbal de l'enquête sur l'élection de l'évêque de Transylvanie, enregistré le même jour. Celui-ci précisa qu'il ne prenait pas part à cette partie du procès s'étant absenté à Buda³². En avril de l'année suivante, et à nouveau au cours de l'été 1310, on le voit à plusieurs reprises en tant que témoin et officier d'audience dans des instances judiciaires présentées au légat. Il y est systématiquement désigné comme chapelain du légat³³, sans oublier de noter qu'il avait une prébende canoniale dans l'église de Transylvanie. En juillet 1309 il est mentionné comme subdélégué de Rennerius dictus Zucyus de Tudercu que le même légat avait

²⁴ MON. VAT. I/2. p. 11–13.

²⁵ Cf. Annexe I.5.

²⁶ AAV Reg. Vat. 51. fol. 76^v, nr. 310 ; RB XI. nr. 349 ; AAV Reg. Vat. 51. fol. 110^v, nr. 470 ; RB XI. nr. 557.

²⁷ AAV Reg. Vat. 51. fol. 93^r, nr. 398 ; RB XI. nr. 457.

²⁸ MON. VAT. I/2. p. 14–16.

²⁹ MON. VAT. I/2. p. 37.

³⁰ MON. VAT. I/2. p. 71.

³¹ MON. VAT. I/2. p. 131.

³² MON. VAT. I/2. p. 176.

³³ MON. VAT. I/2. p. 98, 157.

envoyé comme juge adjoint (*subdelegatus*) dans le procès de l'évêque Benoît de Veszprém et du couvent de l'Ordre des Chevaliers de Saint Étienne. Ici, apparaît pour la première fois l'office de l'archidiacre de Szatmár qu'il tenait dans le chapitre de Transylvanie³⁴. En avril-juin 1310, Gasparus, l'auditeur du cardinal et chanoine de Transylvanie, cet homme de loi (*iurisperitus*) intervint comme témoin et procureur dans l'affaire de l'archevêque Jacques de Gniezno et de l'évêque Johannes Muscata de Cracovie, ainsi que dans l'affaire du monastère de la Vierge Marie à Wrocław³⁵. Tenu compte de l'absence d'une promotion ou d'une pétition du légat, on ignore les circonstances qui lui ont permis d'obtenir en Hongrie ce canonicat et cet archidiaconat. Il est certain néanmoins que l'entrée au service du légat devait être le facteur essentiel à Gasparus à se procurer de cet office. Son nom réapparaît des années plus tard dans les sources papales. Le 17 août 1317, Jean XXII lui fit parvenir à une prébende canoniale expectative dans l'église de Cologne, et le pape l'acquitta de l'obligation à renoncer à ses autres bénéfices tenus à Côme et en Transylvanie. Le document nous apprend également qu'il était chapelain de Charles Ier de Hongrie, et que cette nomination a été faite à la demande du premier roi angevin³⁶.

En juillet 1310, comme nous l'avons vu, l'évêque Benoît de Veszprém et le couvent de l'Ordre des Chevaliers de Saint-Étienne se sont opposés devant le tribunal de Renerius dictus Zucyus de Tuderco, juge délégué du légat. Néanmoins, ce fut son subdélégué, Gasparus qui a dû procéder³⁷. Le nom de son supérieur, *de Tuderco*, parfois *de Tuderto* désigne sans doute un clerc étranger venant du diocèse de Todi. Dans un procès que eut lieu trois mois plus tard, Zucyus de Collatzone fait figure également parmi les témoins en tant que chapelain et familier du légat, qui ne pouvait guère être une autre personne³⁸. Les deux sources mentionnent ses bénéfices ecclésiastiques hongrois, la première lui attribue l'office de l'archidiacre de Gömör, tandis que lui accorde celui d'Esztergom. Ce dernier devrait renvoyé à l'administration du doyenné cathédrale, ce qui ne peut être autre qu'une coquille car le prévôt de la collégial d'Esztergom-Szentgyörgy détenait alors cet office³⁹.

Nous n'avons que de vagues informations sur la carrière ecclésiastique antérieure et postérieure de Zucyus, le principal obstacle étant que ces deux noms (Renerius dictus Zucyus de Tuderco et Zucyus de Collatzone) ne sont pas connus sous la même forme dans d'autres sources. À titre d'essai, j'ai rassemblé des clercs de nom similaire dans des sources papales contemporaines en vue de pouvoir reconstituer les degrés successifs de l'activité

³⁴ MNL OL DF 287826 ; AOkt. t. II. nr. 695.

³⁵ AAV Reg. Av. 1, fol. 102r-104v, 108r-110v ; MPV t. III. p. 129-136, nr. 131 ; MPV t. III. p. 152-153, 178-179, 185, nr. 133.

³⁶ AAV Reg. Vat. 66. fol. 189v-190r ; LC J XXII. nr. 4776. Il est à noter qu'en ce même moment l'archevêque élu de Kalocsa, Ladislas de Jánk et l'évêque de Bosnie, Pierre, les ambassadeurs du roi hongrois furent présents à la cour d'Avignon. MALÉTH 2020. p. 353 (tableau 3, nr. 6-8 sz.).

³⁷ MNL OL DF 287826 ; AOkt. t. II. nr. 695.

³⁸ MALÉTH 2020. Adattár nr. 179.

³⁹ En ce moment le fils du citadin Laurence, Pierre le détint. C. TÓTH 2019b. p. 51, 75.

professionnelle. Deux indicateurs ont été pris en compte, le prénom « Renerius » (et ces variations telles que Ranerius, Ranerius, Raynerius ou Raynaldus) et celui du lieu d'origine probable « de Tudercio » ou de « Tuderto », à savoir « de Todi ». Cette enquête a donné le résultat suivant : deux, Raynerius Conradi Grassi de Tuderto et Raynaldus Carocii de Tuderto sont les personnes qui pourraient être indentifier au familial du légat Gentile de Monteflorum.

En mai 1301, le fils de Conradus Grassi de Tuderto, le chanoine Raynerius de Pise, est exempté par Boniface VIII pour cinq ans de recevoir les ordres sacerdotaux⁴⁰. Il est probable que celui-ci et Renerius soient une seule et même personne. Outre cette occurrence ce nom s'absente néanmoins des registres pontificaux des années suivantes, l'identification à Renerius reste par conséquent une hypothèse sans confirmation.

L'autre possibilité à rétablir l'identité de Renerius porte sur un certain Raynaldus Carocii de Tuderto. Le 24 octobre 1296, le pape chargea, entre autres, Raynaldus, chanoine de Poitiers de faire parvenir à Johannes Puzaroni de Clariginiano un certain bénéfice ecclésiastique dans le diocèse de Spolète⁴¹. Le 14 mars 1297, il prit le même rôle, cette fois le bénéficiaire était le chanoine Bérengarius Regis de Saintes, qui obtint l'office de doyen dans le même chapitre à la fin d'un processus d'élection mouvementé⁴². Quatre jours plus tard, Raynaldus reçut un mandat similaire : il a dû procurer un bénéfice à Jacobus Blasii dans le diocèse de Todi, sans doute parce qu'il en était lui-même originaire, comme son nom y fait allusion. Ce même Raynaldus, intitulé « maître » obtint un paiement de la Chambre Apostolique en 1299. Le 15 novembre 1301, le pape lui confie à nouveau l'exécution d'une nomination à un bénéfice présomptif (*expectativa*)⁴³. Le 2 avril 1304 suivit une autre commission : cette fois dans l'église de Todi. Le texte précise que Raynaldus lui-même y avait une prébende canoniale⁴⁴. Le 4 juillet 1307, il reçut lui-même la permission de Clément V de transférer l'obligation de visite l'archidiaconat d'Ardin et de recevoir ses revenus en espèces. Le document contient également d'autres informations importantes : il avait une prébende canoniale à Poitiers en même temps qu'il détenait la charge de doyen dans le diocèse voisin de Maillezais, en plus Raynaldus y est mentionné en tant que chapelain du pape. Cette autorisation de Clément V nous fait apprendre une information particulièrement précieuse : de toute vraisemblance Raynaldus résidait alors à la cour pontificale⁴⁵. Le 30 janvier 1308, il obtint à nouveau un mandat du pape qui lui ai demandé de procéder à la procuration d'un bénéfice⁴⁶. En 1310, nous le retrouvons dans un rôle similaire : le 28 octobre Raynaldus, chanoine

⁴⁰ AAV Reg. Vat. 50. fol. 40r ; RB VIII. nr. 4088.

⁴¹ AAV Reg. Vat. 48. fol. 129r ; RB VIII. nr. 1436.

⁴² AAV Reg. Vat. 48. fol. 234v ; RB VIII. nr. 1832.

⁴³ AAV Reg. Vat. 50. fol. 70v ; RB VIII. nr. 4205.

⁴⁴ „In eodem modo priori sancti Donati de Tuxalla, Tudertine diocesis, ac Petro de Valengis basilice Principis Apostolorum de Urbe, et Raynaldo Caroci Tudertine canonicis ecclesiarum” (italique par G. K.) AAV Reg. Vat. 51. fol. 173v ; RB XI nr. 955.

⁴⁵ AAV Reg. Vat. 54. fol. 126r ; RC V. nr. 2142.

⁴⁶ AAV Reg. Vat. 55, cap. 152. f. 29r ; RC V. nr. 2461.

de Todi et chapelain du pape, ainsi que l'évêque de Todi et Petrus de Viridio, chanoine d'Elne furent chargés d'assurer un bénéfice convenable dans le diocèse de Todi à un clerc local, Jacobus qui détenait en même temps l'office du scribe papal⁴⁷.

Ensuite, pendant près d'une décennie, Raynaldus disparaît de ce type des sources. L'identification possible à Rennerius susmentionné peut y fournir une explication plausible : il y s'absentait puisqu'il accomplit des tâches en Hongrie étant au service du légat Gentile de Monteflorum⁴⁸. Il réapparaît en décembre 1319, alors qu'il semble avoir cédé son canonicat de Poitiers à Aymery de Saint-Cyr⁴⁹. Sa démission ne pouvait guère être volontaire, puisque la lettre de Jean XXII du 26 novembre 1320 nous fait apprendre que Raynaldus avait été privé de son canonicat de Poitiers pour avoir négligé son obligation de résidence pendant plus de dix ans⁵⁰. Cela semble à nouveau confirmer qu'après janvier 1308, d'abord les services qu'il rendit à la légation de Gentile en Hongrie, ensuite, après l'achèvement de celle-ci, d'autres fonctions que l'on ignore pour l'instant, l'ont amené à ne pas respecter les devoirs que lui imputait sa prébende canoniale de Poitiers. Le dernier écrit qui cite son nom fut délivré au 24 mai 1328. En ce moment-là il ne était certainement plus en vie, puisque c'est son décès qui ont donné l'occasion de pourvoir de son bénéfice canonial et de l'office de l'archidiacre de Todi⁵¹. Tenu compte des infirmations susmentionnées et les parallèles éventuels de la carrière ecclésiastique de Raynaldus⁵² et de Rennerius – le premier disparaît du milieu du pape les mêmes années où le dernier apparaît en Hongrie au service de Gentile de Monteflorum – on a le bon droit d'identifier ces deux personnes d'origines de Todi.

La personne suivante est Philippus de Sardinia, qui était l'un des auditeurs les plus occupés du légat papal Gentile de Monteflorum. Les sources nous font apprendre qu'il est entré au service de Gentile en tant que chanoine d'Oristano, il procédait le plus souvent en tant qu'auditeur général, parfois comme témoin dans les affaires revenant à la compétence judiciaire du légat⁵³. Il faisait clairement partie de sa cour : familier du cardinal, chapelain et clerc sont les titres qui accompagnent le nom de ce chanoine de la cathédrale de Sardègne. On s'est servi de cette intitulation entre l'été 1308 et décembre 1310, néanmoins, il n'y a aucune trace qu'il ait obtenu en Hongrie une prébende ecclésiastique avant mai ou juillet de 1311⁵⁴, il reçut alors l'office de prévôt de

⁴⁷ AAV Reg. Vat. 57. fol. 261r ; RC V. nr. 6236.

⁴⁸ Cf. Annexe I, nr. 6.

⁴⁹ Le 10 décembre 1319 le pape autorisa Arnaldus, le cardinal-diacre de S. Eustachius de disposer à son gré des bénéfices des chanoines que Aymericus, Raynaldus et Bernardus de Cucinato détenaient dans les chapitres de Salisbury, de Poitiers et de Pise. AAV Reg. Vat. 70. fol. 239r ; LC J XXII. nr. 10711. Au 22 décembre le cardinal nomma Arnaldus chanoine de Poitiers. AAV Reg. Vat. 70. fol. 242r-v ; LC J XXII. nr. 10755. Cf. FEG 10 (Poitiers). nr. 205, 548.

⁵⁰ AAV Reg. Vat. 71. fol. 124v-125r ; LC J XXII. nr. 12660.

⁵¹ LC J XXII. nr. 42508.

⁵² Cf. FEG 10 (Poitiers), nr. 354, 111. ; BOESPFLUG 2005. p. 380-381, nr. 964.

⁵³ MALÉTH 2020. Adattár nr. 175. Portant sur ces activités en détail cf. Annexe I. 7.

⁵⁴ La mort de son prédécesseur, Seraphin est attestée au 22 avril 1311. C. TÓTH 2020. p. 47.

Pozsony (Bratislava, SK)⁵⁵. Il a dû résigné de cette fonction en même temps que le légat est parti, puisqu'en 1314, Pierre détenait la direction de la collégiale de Pozsony⁵⁶.

Les données qu'on rencontre durant les deux premières décennies du XIV^e siècle renvoient certainement au début de la carrière de Philippe, puisque nous retrouvons son nom même bien plus tard. Dans les registres de la collection de la décime papale que l'ont établi dans les années 1332–1337, Phylippus de Sardinia fut répertorié au paiement de l'évêque d'Eger en tant qu'archidiacre de Nyitra (Nitra, SK)⁵⁷. Dans les mêmes registres il y a néanmoins une notice qui précise que les décimes papales du chapitre de Nitra ont été payées par l'archidiacre de Nitra, Sebastianus du nom, et le lecteur du même chapitre⁵⁸. Toutefois, l'apparente contradiction peut être facilement résolue, puisque, pour Philippe, la source elle-même confirme qu'il s'agissait du doyenné de Nitra de l'archidiocèse d'Esztergom. En revanche, dans le second cas les registres en question ont répertorié les paiements de l'évêché de Nitra, par conséquent il n'était point nécessaire de préciser que le clerc effectuant le paiement appartenait au même diocèse.

Par la suite, c'est dans une source datée vraisemblablement du 6 avril 1341 que nous rencontrons un certain Philippus Mameli, archidiacre de Nitra⁵⁹. Il est vrai que le nom est quelque peu différent, on a le bon droit cependant de l'identifier à Philippus de Sardinia. Ce nom particulier apparaît également dans des documents pontificaux en 1329. Ceux-ci le mentionnent volontiers en sa qualité de greffier pontifical, sans oublier la prébende canoniale d'Oristano⁶⁰. Il existe également un autre document de la période intermédiaire que l'on devrait attribuer à Philippe de Sardaigne. Le 10 février 1336, le pape Benoît XII accorda un mandat de conservateur de deux ans à l'archevêque d'Oristano, à l'évêque de Bisarco et à l'archidiacre d'Esztergom en leur confiant de défendre les droits de l'abbaye cistercienne de S. Maria de Padulis dans le diocèse de Torres⁶¹. Bien que le nom du dignitaire ait été laissé vacant, cette entrée relève sans doute Philippus, désigné ici « archidiacre d'Esztergom » par erreur, au lieu de Nitra. Outre la notice des registres susmentionnée, Benoît XII s'est adressé également au prélat de l'archevêché d'Oristano, et Philippe y avait un bénéfice canonial dans le chapitre cathédral. L'autre destinataire du mandat du pape était un autre prélat de l'église de Sardaigne, tout comme l'institution ayant obtenu la protection juridique située dans un autre diocèse de l'île. Ces

⁵⁵ AAV Reg. Av. 1, fol. 373r–380v ; MPV t. III. p. 185–196, nr. 134. ; AOkt. t. III. nr. 62. ; MNL OL DF 238652 ; AOkt. t. III. nr. 119. Cf. C. TóTH 2020. p. 47.

⁵⁶ C. TóTH 2020. p. 47.

⁵⁷ „[...] nomine Phylippi de Sardinia archidyaconi Nitriensisi dyocesis Strigoniensis [...]”. MON. VAT. I/1. p. 215.

⁵⁸ „Item capitulum Nitirensis [...] solvit per Sebastianum archidyaconum et per lectorem.” MON. VAT. I/1. p. 187.

⁵⁹ MES t. III. p. 418. L'édition note que la charte fut issue vers (*circa*) 1341. Cf. MALÉTH 2020. Adattár nr. 175.

⁶⁰ LC J XXII. nr. 45490, 45491, 45511.

⁶¹ AAV. Reg. Vat., vol. 121, fol. 32v ; MNL OL DF 291695 ; AOkt. t. XX. nr. 50. ; LC B XII. nr. 3242.

informations vont toutes dans la même direction et permettent d'en conclure que les deux personnes – Philippe de Sardaigne et l'« archidiacre d'Esztergom », en fait celui de Nitra – étaient identiques.

L'autorisation qu'on vient de citer suggère également que Philippe résidait dans la curie papale au moment de ce mandat, en 1336. Ceci semble contredire les informations des registres de la collection de la décime papale selon lesquelles il a payé au nom de l'évêque d'Eger. C'est précisément de la cour d'Avignon que l'évêque d'Eger, Nicolas de Dörögd est revenu juste après la fin du mois de mars 1331⁶², et il est fort possible que Philippe est venu en Hongrie avec les collecteurs de dîmes pontificaux. La notice mentionnant son nom apparaît avant la section enregistrant les décimes de la deuxième année et des années suivantes, on a donc toute raison de formuler que son arrivée dans le royaume tombe sur 1332 ou au plus tard sur l'année suivante. , Ensuite Philippus est certainement retourné à la cour papale et y reçut la commission de conservateur en 1336. De même, le document déjà mentionné à la cour d'Avignon. Celui-ci nous apprend que c'était Nicolaus Petri de Agria s'est engagé de payer la dette de 160 forints de Pierre, l'ancien prévôt de la collégiale d'Esztergom-Szenttamás. Or ce Nicolaus substituait Philippus Mameli pour ce qui en est ses devoirs dans l'archidiaconat de Nyitra. Quant à Pierre son gouvernement à la tête de la collégiale d'Esztergom-Szenttamás est attesté pour 1337–1338, par contre en 1340 c'est son successeur Jacques qui est répertorié. Pierre était également l'administrateur du doyenné de Nitra⁶³, ce qui suggère qu'il a géré cette circonscription ecclésiastique en remplaçant Philippe. Et c'est justement par sa présence à la curie pontificale que se justifie son absence dans le doyenné.

Vannes, également connu sous le nom de Johannes de Aretio, apparaît très tôt, à l'été de 1308, dans l'entourage du légat pontifical Gentile. Sa relation étroite avec le légat se reflète souvent dans le vocabulaire des sources, où les titres de chapelain, clerc et familier du légat accompagnent le plus souvent accompagnent le nom de Vannes. En plus, les mêmes sources n'oublient pas de mentionner (du moins jusqu'en juillet 1310) le bénéfice canonial qu'il avait dans le chapitre d'Osimo⁶⁴. En avril-mai 1311, il procède, cette fois-ci en tant que chanoine de Várad (Oradea, RO), avec le prévôt de la collégiale d'Esztergom-Szentgyörgy, Pierre et Albertinus de Parma, l'archidicacre de Dubica. Dans ce cas les mandatés obtinrent du pape une charge d'exécuteur de la prébende canoniale de Jean de Milisin à Pozsony⁶⁵. Le cas lui-même mérite l'attention, puisque, comme le montre le document du 7 avril 1311, c'est grâce à l'intervention du légat Gentile que Jean de Milisin, son *familiaris* reçut le

⁶² MALÉTH 2020. Adattár nr. 150.

⁶³ C. TÓTH 2019b. p. 62–63.

⁶⁴ Voir en détail : Annexe I, nr. 8.

⁶⁵ PÓR 1886. p. 198–202, nr. III–IV.

bénéfice canoniale dans la collégiale de Pozsony. Il est vrai néanmoins, ce Jean n'était certainement pas un clerc étranger⁶⁶.

Le co-exécuter de Vannes, Albertinus de Parma était, lui aussi un homme de droit préoccupé de la cour judiciaire du légat Gentile. Et il fait également partie des clercs étrangers de la cour du légat qui détenait un bénéfice ecclésiastique en Hongrie. Il est mentionné archidiacre de Dubica pour la première fois le 5 mai 1309, puis le 22 mai 1311⁶⁷, tandis que dans les autres procès dans lesquelles il intervint, soit comme témoin, soit comme auditeur, soit encore comme notaire ou exécuter, il est souvent désigné comme notaire impérial et pontifical⁶⁸.

Enfin, et surtout, n'oublions pas de rappeler un certain Sanctus ou Santius parmi les familiers de Gentile qui avaient également un bénéfice ecclésiastique en Hongrie. Entre le milieu de l'été 1308 et juillet 1309, il apparaît à plusieurs reprises dans le procès qui aurait dû mettre terme aux différentes compétitions du siège épiscopal de Transylvanie. Il y apparut tantôt témoin ou procureur, tantôt auditeur ou exécuter. Une de ces sources nous apprend qu'il était chapelain du cardinal,⁶⁹ mais rien n'indique qu'il avait un bénéfice ecclésiastique quelconque à l'étranger, il est donc fort probable qu'il était un des rares clercs hongrois de la cour du légat.

Les six cas étudiés deviennent extrêmement intéressants lorsqu'ils sont comparés au nombre total de membres de la cour de Gentile, en particulier les clercs⁷⁰. Sur les plus de soixante personnes identifiées comme membres de sa famille pendant le séjour du légat en Hongrie, environ la moitié, soit 28, furent des clercs⁷¹. Un peu plus d'un cinquième (21%) de ces ecclésiastiques détenaient également un bénéfice ecclésiastique en Hongrie. Néanmoins, cette proportion est à légèrement baisser car Sanctus (ou Santius) se range davantage parmi les familiers clercs non-étrangers du légat. En fait, le nombre des cas où un familier clerc de Gentile avait une prébende quelconque en Hongre se réduit à cinq, soit 17,8% des 28 ecclésiastiques qui rendaient service au cardinal-légat en Hongrie. Pour en conclure, ces cinq personnes obtinrent de toute vraisemblance leur bénéfices en Hongrie grâce à l'intervention de Gentile, même si on ignore les détails de celle-ci, à l'exception des quelques analogies, comme dans le cas de János de Milisin ou et de Sanctus en Hongrie. Quoiqu'il en soit, cette proportion s'avère extrêmement bas au regard de l'étendue des facultés (*facultates*) dont disposait Gentile de Monteflorum, ce légat *a latere* du pape⁷².

À ce stade de l'étude, il convient d'étendre l'horizon de l'analyse vers d'autres clercs étrangers qui même s'ils ne furent rattachées ni à la cour

⁶⁶ C. TÓTH 2020. p. 73 et note nr. 578.

⁶⁷ MON. VAT. I/2. p. 267 ; PÓR 1886. p. 198–202, nr. III–IV ; AOkt. t. III. nr. 38, 65.

⁶⁸ Voir en détail : Annexe I. 9.

⁶⁹ MON. VAT. I/2. p. 267.

⁷⁰ Voir les données dans l'Annex II !

⁷¹ Annexe II. 1–28.

⁷² La proportion des bénéfices distribués par Gentile en Pologne pourrait modifier cette image, une telle analyse dépasserait les cadres de l'étude actuelle.

légataire de Boccasini ou de Gentile, ils ont néanmoins acquis des bénéfices en Hongrie dans les deux premières décennies du XIV^e siècle. Ce groupe n'est pas non plus négligeable, puisqu'il représente un nombre presque égal à celui du groupe qu'on est venu d'étudier.

Ils sont au nombre de cinq, dont les trois premiers sont liés au même office ecclésiastique, à savoir au doyenné de Nógrád de l'archidiocèse d'Esztergom. C'est un certain Bittinus de Coneglano qui est le premier parmi eux. Nous le rencontrons pour la première fois le 16 janvier 1304. Il fut un des trois exécuteurs (l'évêque et le prévôt de Trévise) qui ont procédé dans l'affaire de la prébende de Trente prévue au chanoine Petrus Leonardi de Garbo de Trévise⁷³. Un peu plus d'un mois plus tard, le 22 février, Benoît XI dépêcha trois conservateurs dans le diocèse de Vicenza : Bittinus, l'abbé de Sainte-Justine de Padoue et l'évêque de Milan⁷⁴. Le 17 mars, Bittinus réapparaît, cette fois en compagnie du prévôt du chapitre cathédral d'Esztergom, Teofil du nom : il se sont engagés au nom de Michel, l'archevêque d'Esztergom de payer les taxes établis sur les revenus de l'archidiocèse. Il va de soi que le document le désigne chapelain de pape, mais un office lié à l'église de Hongrie, le doyenné de Nógrád y fait figure également⁷⁵. L'obtention de ce dernier est due de toute vraisemblance au fait que la prébende était vacante.

On ignore les circonstances exactes de cette nomination, il est sûr cependant l'explication nous renvoie au problème de l'influence éventuelle des papes sur la collation des bénéfices. S'agit-il une réservation pontificale dû au fait que le prédécesseur de Bittinus aurait résigné devant le pape ou bien il aurait été mort dans la cour pontificale ? Ce prédécesseur, Jean du nom détint le doyenné de Nógrád entre 1296 et 1298, il était le chancelier de l'archevêque d'Esztergom⁷⁶. Ce dernier, Gergely de Bicske fut élu au siège archiepiscopal aux mois de janvier-février de 1298. Boniface refusa néanmoins de le confirmer pour avoir confronter le roi et les prélats hongrois en tant que partisan de la cause des Angevins de Naples qui ont réclamer le trône hongrois dès 1290, la mort de Ladislas IV⁷⁷. En ne confirmant pas Bicskei, comme on le sait, Boniface VIII souhaitait promouvoir l'arbitrage papal sur le trône hongrois⁷⁸. Le tour du destin voulait que le pape et le prélat hongrois trouvent tous les deux la mort à Anagni. Cela donna une puissante influence à Boccasini, l'ancien légat papal en Hongrie, qui monta sur le trône papal à l'automne 1303 sous le nom de Benoît XI. Le successeur de Boniface VIII n'hésita pas d'exercer le droit de nommer un

⁷³ AAV Reg. Vat. 51, nr. 248, fol. 64v ; RB XI. nr. 284 ; MANTESE 1954. p. 326 (sans date).

⁷⁴ AAV Reg. Vat. 51, nr. 405, fol. 94v ; RB XI. nr. 467 ; MANTESE 1954. p. 326.

⁷⁵ RC V Appendices 202 : 2. jz. ; CAMERALIA II. 1407. sz. Toute ambiguïté est exclue car, il est mentionné dans la source sous la forme qui suit : „dominus Bitinus de Coneglano, archidiaconus Neugradiensis in ecclesia Strigoniensi, domini pape capellanus”. Concernant le prévôte de la collégiale d'Esztergom-Szentgyörgy, Teofil, voir. CAMERALIA t. I. nr. 3 ; C. TÓTH 2019b. p. 52.

⁷⁶ C. TÓTH 2019b. p. 89.

⁷⁷ Cf. SZENDE 2003.

⁷⁸ KISS 2018 ; MALÉTH 2020. p. 143–150.

nouvel archevêque à Esztergom : notamment Nicolas *de genere* Bő qui reçut cet office vacant au 31 mars 1304⁷⁹.

Le 30 mai 1304, le pape accorde à Bittinus la permission de jouir de l'intégralité des revenus de ses bénéfices ecclésiastiques en considérant les services qu'il rend au pape à la cour d'Avignon ou ailleurs⁸⁰. Il est difficile de répondre à la question quels étaient ces prébendes, puisqu'il y est mentionné « seulement » comme chapelain du pape. Il est cependant intéressant de noter que les lettres pontificales accompagnant cette faculté ont été adressées au prévôt de l'église Saint-Martin de Trévise, au doyen de Concordia, et au chapelain de pape, Castellanus de Salomone, chanoine d'Arras. Il n'est donc pas exclu que Bittinus avait une prébende dans chacune de ces églises. Le doyenné de Nógrád devait sans doute y faire figure, comme en témoigne l'obligation de paiement susmentionnée qu'il fit au nom de l'archevêque d'Esztergom avec son collègue, le prévôt du chapitre cathédral de l'archidiocèse. De même, le 17 décembre 1305 Bittinus est à nouveau nommé chapelain du pape et archidiaque de Nógrád : il fut chargé d'exécuter l'octroi d'un bénéfice canonial à Lérída⁸¹.

À première vue, il serait difficile de relier les données ci-dessus à un quelconque mandat de légat en Hongrie, puisque la légation de Boccasini avait déjà pris fin au printemps 1303. Pourtant, les indices ne laissent pas d'ambiguïtés c'est par l'intervention de l'ancien légat *a latere* de Boniface VIII, le pape Benoît XI que Bittinus reçut son bénéfice dans l'église hongroise. Un de ces indices est que le pape confia, dès le début de l'année 1304 le cas d'un chanoine de Trévise à Bittinus. Ce même cité épiscopal était la ville natale tant pour Benoît XI qu'Altegradus de Lendenaria qui avait des relations étroites avec lui pendant et après son séjour en Hongrie. C'est qu'Altegradus était l'administrateur général et chancelier de Boccasini, avant de monter au siège épiscopal de Vicence par l'intervention de ce même pape⁸². Or, c'est également Benoît XI qui a nommé Bittinus conservateur de Vicence jusqu'au moment de la consécration d'Altegradus, et il est exclu que ce serait une simple coïncidence. De plus, ce n'est point du hasard qu'un autre membre de la famille de Boccasini, Nicolaus Raynerii de Interamne, obtint un canonicat dans l'église de Trévise⁸³.

Ce sont deux clercs florentins qui ont suivi Bittinus dans le doyenné de Nógrád : Thomas de Frescobaldis de Florentia entre 1309 et 1311, ensuite Hugolinus Tadei de Frescobaldis⁸⁴. Le premier est mentionné dans les sources dès 1306, lorsqu'il a payé le *servitium* à Avignon au nom de l'archevêque Berardus de Salerne ; cette source nous apprend également que Thomas était le camérier du cardinal-diaque de S. Angelus, l'archevêque Landulfus de

⁷⁹ BEKE 2003, p. 144.

⁸⁰ AAV Reg. Vat. 51, fol. 166r ; RB XI. nr. 907.

⁸¹ AAV Reg. Vat. 52, fol. 26v ; RC V. nr. 161.

⁸² Cf. KISS 2019.

⁸³ MALÉTH 2020. Adattár nr. 155.

⁸⁴ MALÉTH 2020. Adattár nr. 64, 201.

Naples⁸⁵. Thomas fut chargé à deux reprises entre 1309 et 1311 : une fois il a procédé comme exécuteur testamentaire l'autre fois en tant que juge délégué du pape. Dans ces cas sont toujours mentionnées tant la fonction qu'il détenait auprès du cardinal que celle du doyenné de Nógrád⁸⁶. Thomas est mort dans la cour pontificale avant le 15 mai 1311, par conséquent le droit de collation du bénéfice revint à Clément V. Une fois la réservation effectuée par Landulfus susmentionné, le pape a accordé le doyenné de Nógrád à Hugolinus, un autre camérier du même cardinal. Il va de soi que ce dernier faisait office de l'intervenant, qui, à plusieurs reprises entre 1305 et 1312, a aidé des membres de sa famille à obtenir des bénéfices⁸⁷.

L'influence décisive des cardinaux, même pour obtenir une prébende en Hongrie, est bien illustrée par le cas de Robertus de Condeco. Le 19 juillet 1311, Stephanus de Suisy, cardinal-prêtre de S. Ciriacus in Thermis⁸⁸ obtint de Clément V la permission de pourvoir le doyenné de Bars (archidiocèse d'Esztergom). L'ancien archidiacre, Robertus démissionna devant le Siège apostolique et le pape autorisa de son côté le cardinal de procurer le bénéfice à une autre personne appropriée, même si celle-ci disposait d'autres bénéfices ecclésiastiques⁸⁹. On est bien renseigné de la période durant laquelle Robertus a géré le doyenné de Bars : en 1309 son prédécesseur Nicolas, tandis que son successeur Damien est répertorié de 1316⁹⁰.

Ce n'est pas la première occasion où les chemins de Robertus et du cardinal se croisèrent : le premier appartenait à la famille cardinalice bien avant sa résignation. Le 29 octobre 1305, avant de partir en légation en France, Stephanus obtint, entre autres la faculté de nommer des clercs aux bénéfices vacants par démission et d'attribuer à ses chapelains les prébendes des chapitres cathédraux et des collégiales libérés par la mort d'autres clercs⁹¹. Ensuite, apprend-on d'un écrit de Clément V également daté du 19 juillet 1311, que Robertus de Condeco a résigné devant le cardinal le bénéfice canonial de l'église de Saint-Satur à Sancerre (diocèse de Bourges), dont la collation, ainsi que celle du doyenné de Bars était dévolue à Stephanus de Suisy⁹². Cette manière de lui procurer une prébende en France était parfaitement conforme aux facultés accordées au cardinal-légit.

Mon dernier exemple est celui de l'archidiacre de Vasca, Johannes de Regio. Il était sans aucune doute au service de la chambre pontificale sous Clément V, comme en témoignent trois sources⁹³. Le 18 août 1312, le pape, en louant les

⁸⁵ Il obtint de Célestin V le titre cardinal-diacre de S. Angelus en 1294 qu'il détint jusqu'à sa mort (fin d'octobre 1312). HC t. I. p. 12, 49.

⁸⁶ Annexe I. 2.

⁸⁷ P. ex. LC V nr. 128, 210, 403, 577, 1024, 1454, 2417, 4732, 5902, 6037, 6070, 6145, 8990, 9172.

⁸⁸ Il reçut le titre cardinal de Clément V le 15 décembre 1305 qu'il détint jusqu'à sa mort (11 décembre 1311). HC t. I. p. 14, 41.

⁸⁹ AAV Reg. Vat. 58, fol. 172r-v ; RC V. nr. 7120.

⁹⁰ C. TÓTH 2019b. p. 70.

⁹¹ AAV Reg. Vat. 54, fol. 107r ; RC V. 2292-2293.

⁹² AAV Reg. Vat. 58, fol. 172r-v ; RC V. nr. 7120.

⁹³ Annexe I. 13.

mérites de Johannes a accordé à lui l'office de prévôt du chapitre de Parme ainsi qu'un bénéfice canonial, bien qu'il en détint déjà un autre à l'église de Zagreb sans oublier le doyenné de Vasca dans le même diocèse⁹⁴. Il est clair qu'il avait obtenu ces prébendes avant l'autorisation du pape qui lui accorda un autre bénéfice en Italie. Même si le texte de la charte pontificale se sert des lieux communs pour y trouver des arguments, il met en relief néanmoins la raison majeure pour laquelle ce titre a été accordé justement à Johannes. Ce n'est pas autre que le service de la chambre apostolique qui fut récompensé par le pape par l'octroi d'un bénéfice devenu vacant dans cour pontificale.

La douzaine de cas décrits ci-dessus fournit de nombreux enseignements et permet d'en tirer des conclusions prudentes. Il est important de souligner que tant les carrières des personnes étudiées, que leur accès aux bénéfices, sans parler des opportunités ou de la politique bénéficiaire éventuelle de leurs partisans présentent un certain nombre de caractéristiques spécifiques. Bien que le champ d'action des légats pontificaux en Hongrie au cours de la période considérée ait augmenté en termes des facultés accordées, cela n'a pas nécessairement entraîné l'augmentation du nombre des clercs étrangers detenant des bénéfices ecclésiastiques en Hongrie. Les circonstances où les prébendes devinrent vacantes limitait en soi l'application des facultés éventuelles puisque le droit de collation des bénéfices se bornaient aux cas réservés au pape. En plus d'autres restrictions (en nombre, en espace, en droit de donation, etc.) s'imposaient aux légats pontificaux. Et n'oublions que l'exercice effectif de ces facultés spéciales était également influencé par le nombre réel de bénéfices vacants.

De tous les légats pontificaux actifs en Hongrie, c'est la légation de Gentile qui fournit le plus de données. Cellesci montrent que les facultés spéciales visant à la collation des bénéfices se sont opérées dans la pratique, néanmoins elles ont aussi été effectivement limitées par les facteurs susmentionnés. De la bonne vingtaine des membres ecclésiastiques, presque exclusivement étrangers de la cour du légat, à peine un cinquième d'entre eux ont reçu un bénéfice en Hongrie. Dans un cas, nous rencontrons phénomène inverse : Santius est entré dans la famille Gentile en tant que clerc hongrois et y obtint le titre de chapelain.

Le cas de Boccasini met également en lumière d'autres connexions. Aucun de ses collaborateurs ecclésiastiques n'avait obtenu de bénéfice ecclésiastique en Hongrie pendant sa légation (1301–1303) que pas plus tard, après avoir reçu la tiare. Bittinus de Coneglano fut l'un des clercs qui, grâce à Benoît XI, obtinrent un office ecclésiastique, en l'occurrence en Hongrie. D'autres clercs qui ont également été soutenus par ce pape (Altegradus de Lendenaria, Nicolaus Raynerii de Interamne) et Bittinus semblent être entre-liés par le diocèse de Trévis, tant pour la raison du lieu d'origines commun (Boccasini /

⁹⁴ AAV Reg. Av. 1, fol. 23v ; MPV III. 478–479, nr. 521.

Benoît XI et Altegradus) que par les mandats pontificaux relatifs à ce même évêché.

Les autres cas – ceux des deux Frescobaldi qui ont succédé à Bittinus dans la prébende de Nógrád et de Robertus de Condeco – montrent combien le rôle d'un cardinal était décisif dans la procuration d'une prébende en Hongrie. En effet, l'appartenance à la famille était un facteur cardinal, comme dans le cas de Johannes de Regio, qui a pu obtenir un bénéfice en Hongrie en tant que cleric familial de Clément V.

À une exception près – Gasparus de Montasia – les personnes qui ont obtenu des bénéfices de Gentile les ont quittés au moment où la légation prit sa fin. Il est logique d'en tirer la conclusion que ces prébendes ne servaient que pour la durée de la légation, en d'autres termes, la faculté accordée au légat ne constituait pas un octroi de bénéfices à titre viager. On peut même formuler que la collation aux bénéfices en question a cessé d'être valide lorsque le légat a quitté la province qui avait été soumise à sa juridictio. Et puisque la vacance ne s'est pas produite à la cour pontificale, le pape ne pouvait donc pas se réserver à lui-même le droit de redistribuer les bénéfices en question. Pour ce qui est de Gasparus, il est plus probable que l'acquisition d'un bénéfice en Hongrie en 1317 ait été liée à l'ambassade qu'il effectua alors à Avignon, et que Charles Ier ait donc fait appel à Jean XXII pour pour lui accorder d'autres bénéfices.

Le cas de Philippe de Sardaigne semble contredire l'hypothèse selon laquelle le départ du légat du territoire étant à sa juridiction aurait entraîné la résignation des bénéfices qu'il y avait distribués. Philippus Gentile était prévôt de la collégiale de Pozsony en 1311, alors qu'il se trouvait en Hongrie, et dans les années 1330, bien après que le légat ait quitté le pays, on le retrouve comme archidiacre de Nitra. Cependant, les sources montrent qu'il a quitté le prévôté, puisque seuls son canonicat d'Oristano et ses prébendes de Côme et de Varèse sont être attestés entre 1311 et 1330. Et le bénéfice qu'il détenait plus tard à l'église d'Esztergom s'est lié au mandat pontifical d'alors qui prévit la collection de la décime papale en Hongrie, ce qui demanda l'envoi de Jacobus Berengarii, Raimundus de Bonofato et Jacobus de Lengres (1332–1337) en tant que nonces et collecteurs des taxes pontificaux.

Les conclusions ci-dessus montrent également que la thèse d'une aussi grande importance que l'occupation massive des bénéfices ecclésiastiques de la Hongrie par des étrangers n'était non seulement pas valable au tournant des XIV^e et XV^e siècles, mais elle ne peut pas non plus être confirmée pour ce qui est le début de l'époque angevine. Même dans les cas évidents où un légat du pape était présent en Hongrie (1301–1303, 1308–1311) et obtint des facultés relativement larges pour procurer des prébendes ecclésiastiques à sa famille, il n'y avait pas de preuve visible d'une occupation à grande échelle d'étrangers ou d'une « inondation » de bénéfices. Celle-ci semble avoir été naturellement contrainte par la contingence des prébendes vacantes, par les limites légales des facultés, qu'il s'agisse de leur étendue ou de leur portée. En même temps,

l'appartenance à une famille cardinalice ou papale et les relations personnelles constituaient un avantage propice pour obtenir même un bénéfice en Hongrie. Néanmoins cela ne résulta point qu'une foule des clercs étrangers auraient acquis et détenu des bénéfices ecclésiastiques en Hongrie durant la première décennie du XIV^e siècle.

Annexe

Tableau I : Clercs étrangers – bénéfices ecclésiastiques en Hongrie (1301–1312)

#	Nom	Bénéfice / office		Temps de détention des bénéfices	Référence (bibliographie)	Familia	Pro-cureur	temps du mandat pontifical	contenu du mandat du pape	Référence (sources)
		en Hongrie	à l'étranger							
1.	Bettinus / Bittinus de Coneglano	archidiacre de Nógrád	chapelain du pape	1304–1305	MALÉTH 2020. Adattár nr. 21.	Benoît XI, chapelain	Benoît XI	16-01-1304	exécuteur (Trento)	Reg. Vat. 51, nr. 248, fol. 64 ^v ; RB XI. nr. 284; MANTESE 1954. p. 326 (sans date).
			22-02-1304					conservateur (Vicenza)	Reg. Vat. 51, nr. 405, fol. 94 ^v ; RB XI. nr. 467; MANTESE 1954. p. 326.	
			17-03-1304					[obligation de paiement de <i>servitium</i> / paiement (Michel, archev. d'Esztergom)]	RC V Appendices 202 : note nr. 2; CAMERALIA t. II. nr. 1407.	
			30-05-1304					faculté (revenus des bénéfices)	AAV Reg. Vat. 51, fol. 166 ^r ; RB XI. nr. 907.	
			chapelain du pape (chanoine de Treviso, de Concordia, d'Arras ?)							

			chapelain du pape			Clément V, chapelain	Clément V	17-12- 1305	exécuteur (Lérida)	AAV Reg. Vat. 52, fol. 26v ; RC V. nr. 161.
2.	Thomas de Frescobaldis de Florentia	archidiacre de Nógrád	camérier du cardinal	1306– 1311	MALÉTH 2020. Adattár nr. 201.	Landulfus, archev. de Naples, cardinal- diacre de S. Angelus	Clément V	1306	paiement de <i>servitium</i> (Avignon, Berardus archev. de Salerne)	AAV Cam. Ap. Obl. et Sol. 2, fol. 7v ; RC V. Appendices nr. 22.
			camérier du cardinal	1309– 1311			Clément V	1309	paiement de <i>servitium</i> (Avignon, Thomas, archev. de Reggio- Calabria)	AAV Cam. Ap. Obl. et Sol. 2, fol. 89r (AAV CD : fol. 58r) ; RC V. Appendices nr. 388
								1310	exécuteur (Adria)	AAV Reg. Vat. 57, fol. 258r ; RC V. nr. 6213.
								1311	juge délégué du pape (Toledo)	AAV Reg. Vat. 58, fol. 118r- v ; RC V. nr. 6278.
							1311	obligation de paiement de <i>servitium</i> (Avignon, Robert, abbé de S. Maria ad Capellam)	AAV Cam. Ap. Obl. et Sol.2, fol. 21r ; RC V. Appendices nr. 161.	
3.	Hugolinus Tadei de Frescobaldis	archidiacre de Nógrád	camérier du cardinal	1311	MALÉTH 2020. Adattár nr. 64.	Landulfus, archev. de Naples, cardinal- diacre de S. Angelus	Clément V	15-07- 1311	collation (bénéfice)	AAV Reg. Vat. 58, fol. 208r ; RC V. nr. 7252.

„Facultatem concedit conferendi beneficia”. Les étrangers dans les bénéfices ecclésiastiques en Hongrie ...

4.	Robertus de Condeco	archidiacre de Bars		[1309–]av. 19-07-1311		clerc et familier de Stephanus De Suisy, cardinal-prêtre (S. Ciriacus in Thermis)	Clément V	19-07-1311	collation (per resignationem)	AAV Reg. Vat. 58, fol. 172r-v; RC V. nr. 7120.
			chanoine (Saint-Satur, Sancerre, dioc. de Bourges)	après 29-10-1305 – avant 19-07-1311				19-07-1311	collation (per resignationem)	AAV Reg. Vat. 58, fol. 172v; RC V. nr. 7121.
5.	Gaspar de Montasia / Casparus de Montefia / Gasparus de Monteffia		chanoine (Como), recteur (Campania et Maritima)	1304	MALÉTH 2020. Adattár nr. 46.		Benoît XI	16-02-1304 / 21-03-1304	rector in spiritualibus (Campania et Maritima)	AAV Reg. Vat. 51. fol. 76 ^v , nr. 310; RB XI nr. 349; AAV Reg. Vat. 51. fol. 110 ^v , nr. 470; RB XI nr. 557.
		chanoine (Como), bīborosi auditeur	1308–1310	chapelain de Gentile de Monteflorum <i>legatus a latere</i>		Gentile de Monteflorum	11-06-1308	délégué du légat (visite, Spalato)	MON. VAT. I/2. p. 14–16.	
							23-07-1308	témoin	MON. VAT. I/2. p. 37.	
							07-11-1308	témoin	MON. VAT. I/2. p. 71.	
							06-12-1308	témoin	MON. VAT. I/2. p. 131.	
		erdélyi chanoine	–				06-12-1308	?	MON. VAT. I/2. p. 176.	

		archidiacre Szatmár (chanoine de Transylvanie)	chapelain du cardinal					14-07-1309	vice-juge délégué du légat (sousedélégué de Renerius dictus Zucyus de Tuderco)	MNL OL DF 287826 ; AOkt t. II. nr. 695.
		–	chapelain du cardinal					14-07-1309	témoin	MON.VAT.I/2. 98.
		chanoine de Transylvanie	chapelain du cardinal					06-04 –17-06-1310	auditeur, témoin	AAV Reg. Av. 1, fol. 102r–104v, 108r–110v ; MPV t. III. p. 129–136, nr. 131 ; MPV t. III. p. 152–153, 178–179, 185, nr. 133.
		–	chapelain du cardinal					25-08-1310	témoin	MON.VAT.I/2. p. 157.
		chanoine de Transylvanie, chapelain du roi	chanoine (Como), prebendier (Varaise), chanoine (Cologne, exp.)	1317		chapelain de Charles I ^{er} ?	Jean XXII	17-08-1317	collation (expectativa)	AAV Reg. Vat. 66. fol. 189v–190r. (AAV Reg. Av. 7, fol. 192r) ; LCJ XXII. nr. 4776.
6.	Renerius dictus Zucyus de Tuderco / Renerius	archidiacre Gömör		1309	C. TÓTH 2019b. p. 75 ; MALÉTH 2020. Adattár nr. 179.	chapelain, clerc, <i>familiaris</i> de Gentile	Gentile de Monteflorum	14-07-1309	juge délégué du légat	MNL OL DF 287826 ; AOkt t. II. nr. 695.

„Facultatem concedit conferendi beneficia”. Les étrangers dans les bénéfices ecclésiastiques en Hongrie ...

	(Zucus) de Collatzone (Raynaldus Carocci de Tuderto? / Raynerio, nato Conradi Grassii de Tuderto?)	archidiacre d'Esztergom (cathédral)				de Monteflorum <i>legatus a latere</i>		10-10-1309	témoin	MON. VAT. I/2. p. 361.
7.	Philippus de Sardinia (Philippus Mameli)		chanoine (Oristano)	1308–1311	MALÉTH 2020. Adattár nr. 175.	chapelain, clerc, <i>familiaris</i> de Gentile de Monteflorum <i>legatus a latere</i>	Gentile de Monteflorum	17-06 – 23-08-1308	auditeur général	MON. VAT. I/2. p. 19–23.
								23-07-1308	auditeur général	MON. VAT. I/2. p. 37.
								24-07-1308	auditeur général	MON. VAT. I/2. p. 37–38.
								03-08-1308	auditeur général	MON. VAT. I/2. p. 43.
								12-08-1308 – 06-02-1309	auditeur général	MON. VAT. I/2. p. 46–53.
								25-09-1308	auditeur général	MON. VAT. I/2. p. 58.
								04-11-1308 – 21-04-1309	auditeur général	MON. VAT. I/2. p. 60–98.
								08-11 – 23-12-1308	auditeur général	MON. VAT. I/2. p. 101–112.
								10-11-1308	témoin	MON. VAT. I/2. p. 114.
								27-11-1308	témoin	MON. VAT. I/2. p. 118.
								04-12-1308	témoin	MON. VAT. I/2. p. 127.
16-12-1308	témoin	MON. VAT. I/2. p. 139.								

							10-12-1308 – 02-07-1310	auditeur général	MON.VAT. I/2. p. 154–177.
							19-12-1308	auditeur général	MON.VAT. I/2. p. 182.
							08-01 – 03-07-1309	auditeur général	MON.VAT. I/2. p. 187–189.
							08-01 – 03-07-1309	auditeur général	MON.VAT. I/2. p. 196–256.
							03-05 – 05-05-1309	auditeur général	MON.VAT. I/2. p. 265–267.
							09-05 – 08-07-1309	auditeur général	MON.VAT. I/2. p. 298–300.
							25-06 – 24-12-1309	auditeur général	MON.VAT. I/2. p. 307–352.
							20-08-1309	auditeur général	MON.VAT. I/2. p. 355.
							10-10-1309	témoin	MON.VAT. I/2. p. 361.
							07-07 – 02.08-1310	auditeur (général)	BAVMS Lat. nr. 3935, fol. 17v ; MPV t. III. p. 100–101, nr. 126.
							09-03 – 17-06-1310	auditeur (général)	MPV t. III. p. 185, nr. 133.
							29-03 – 31-03-1310	auditeur (général)	AAV Reg. Av. 1, 99r–107v; MPV t. III. p. 124–125, nr. 130.

„Facultatem concedit conferendi beneficia”. Les étrangers dans les bénéfices ecclésiastiques en Hongrie ...

								11-04 – 25-08-1309	auditeur (général)	AAV Reg. Av. 1, fol. 25r–29v ; MPV t. III. 471–474, nr. 518.
								30-08-1309 – après 21-12-1310	auditeur (général)	AAV Reg. Av. 1, fol. 86r–98v ; MPV t. III. p. 105–124, nr. 129.
		prévôt de Pozsony	1311					15 – 18-05-1311	auditeur général	AAV Reg. Av. 1, fol. 373r–380v ; MPV III. 185–196, 134. sz ; AOkt. III. 62. sz.
								25-07-1311	témoin	MNL OL DF 238652 ; AOkt. t. III. nr. 119.
								23-06-1329	exécuteur	LC J XXII nr. 45490.
		chanoine (Oristano)				gréffier du pape	Benoît XII	23-06-1329	exécuteur	LC J XXII nr. 45491.
								24-06-1329	exécuteur	LC J XXII nr. 45511.
		archidiacre de Nyitra						[1332–1333]	[paiement de décime papale]	MON. VAT. I/1. p. 215.
								06-04-[vers 1341]	[solution]	MES t. III. p. 408 ; AOkt. t. XXV. nr. 201.
		archidiacre d'Esztergom (= de Nyitra)						10-02-1336	conservateur	AAV. Reg. Vat., vol. 121, fol. 32v ; MNL OL DF

										291695 ; AOKt. t. XX. nr. 50 ; LC B XII. nr. 3242.
8.	Vannes (Johannes) de Aretio		chanoine (Osimo)	1308– 1311	MALÉTH 2020. Adattár nr. 204.	Gentile de Monteflor um pápai <i>legatus a latere, chapelain, clerc, familiaris</i>	Gentile de Montefl orum	14-06 -23- 08-1308	auditeur (général)	MON. VAT. I/2. p. 18, 23, 25, 33.
								23-07- 1308		MON. VAT. I/2. p. 37.
								03-08- 1308		MON. VAT. I/2. p. 43.
								17-08- 1308	témoin	MON. VAT. I/2. p. 49.
								19-08- 1308	auditeur (général)	MON. VAT. I/2. p. 72.
								05 – 07- 11-1308		MON. VAT. I/2. p. 71, 100.
								10-11- 1308		MON. VAT. I/2. p. 114.
								28-11- 1308		MON. VAT. I/2. p. 118.
								04-12- 1308		MON. VAT. I/2. p. 127, 139.
								09-12- 1308		MON. VAT. I/2. p. 106.
								10-12- 1308 – 02- 07-1310		MON. VAT. I/2. p. 154–177.
								16-02- 1309	procurateur	MON. VAT. I/2. p. 204.
								07-04- 1309	procurateur	MON. VAT. I/2. p. 193.
								16-04- 1309	témoin	MON. VAT. I/2. p. 98.
09-05- 1309	MON. VAT. I/2. p. 195.									

„Facultatem concedit conferendi beneficia”. Les étrangers dans les bénéfices ecclésiastiques en Hongrie ...

								29 – 31-03-1310	auditeur (général)	AAV Reg. Av. 1, 99r–107v ; MPV t. III. p. 124–125, nr. 130.
								12-06-1310	témoin	AAV Reg. Av. 1, fol. 102r–104v, 108r–110v ; MPV t. III. p. 129–136, nr. 131.
								30-09-1310	auditeur général	AAV Reg. Av. 1, fol. 23v ; MPV t. III. p. 478–479, nr. 521.
								21-04-1309	procurateur	BAV Vat. Lat. 4013, fol. 41v ; MON. VAT. I/2. p. 264–265 ; AOkt. t. II. nr. 610 ; EO t. II. nr. 106.
		chanoine de Várad						07-04 – 22-05-1311	exécuteur (+ prévôt, d’Esztergom - Szentgyörgy, Albertinus de Parma, archidiacre de Dubica)	PÓR 1886. p. 198–202. nr. III–IV.
9.	Albertinus (Albertinus) de Parma		notaire public impérial et papal	1308–1311	MALÉTH 2020. Adattár nr. 3.	chapelain de Clément V, chapelain, clerc et	Gentile de Monteflorum	14-06 – 23-08-1308	témoin	MON. VAT. I/2. p. 23.
								27-11-1308		MON. VAT. I/2. p. 118.

						25-08-1309		MON. VAT. I/2. p. 157.
		archidiacre de Dubica				05-05-1309		MON. VAT. I/2. p. 267.
						01-08-1309		MON. VAT. I/2. p. 337.
						25-12-1309	notaire	MON. VAT. I/2. p. 374.
						29 – 31-03-1310	auditeur (général)	AAV Reg. Av. 1, 99r-107v ; MPV t. III. p. 124–125, nr. 130.
						12-06-1310	témoin	AAV Reg. Av. 1, fol. 102r–104v, 108r–110v ; MPV t. III. p. 129–136, nr. 131.
						30-09-1310	auditeur général	AAV Reg. Av. 1, fol. 23v ; MPV t. III. p. 478–479, nr. 521.
						21-04-1309	procurateur	BAV Vat. Lat. 4013, fol. 41v ; MON. VAT. I/2. p. 264–265 ; AOkt t. II. nr. 610 ; EO t. II. nr. 106.
		archidiacre de Dubica				07-04 – 22-05-1311	exécuteur (+ prévôt d'Esztergom - Szentgyörgy, Vannes	PÓR 1886. p. 198–202. nr. III–IV ; AOkt t. III. p. 38, 65.

„Facultatem concedit conferendi beneficia”. Les étrangers dans les bénéfices ecclésiastiques en Hongrie ...

									(Johannes) de Aretio)	
10.	Santius	archidiacre de Kraszna						24-07- 1308	témoin	MON.VAT. I/2. p. 158.
		archidiacre de Kraszna, procurateur (chapitre de Transylvanie)						09-04 – 02-07- 1309	procurateur	MON.VAT. I/2. p. 192, 194– 195, 211, 221, 228, 234, note nr. 1., p. 246, 250–252, 255.
		archidiacre de Kraszna						30-04- 1309	auditeur	MON.VAT. I/2. p. 191.
		archidiacre de Kraszna				chapelain de Gentile de Monteflor um <i>legatus a latere</i>	Gentile de Montefl orum	05-05- 1309	exécuteur (+ prévôt d’Esztergom - Szentgyörgy, Albertinus de Parma, archidiacre de Dubica, Vannes (Johannes) de Aretio)	MON.VAT. I/2. p. 267.
11.	Johannes de Reggio		clerc du chambre apostoli- que				Clément V	25-10- 1306	enquête	AAV Reg. Vat. 53, fol. 1v– 2r ; RC V nr. 1151.
								25-10- 1306	enquête	AAV Reg. Vat. 53, fol. 2r– 3r ; RC V nr. 1152 ; MVB nr. 8.
								11-07- 1307	enquête	AAV Reg. Vat. 54, fol. 150r–

									151r ; RC V nr. 2271 ; MVB nr. 12.
		archidiacre de Vaska		(1312 e.)					AAV Reg. Av. 1, fol. 23v ; MPV t. III. p. 478–479, nr. 521.
		(archidiacre de Vaska)	prévôt (Parma)	1312			18-08- 1312	collation (<i>non obstante</i>)	

Tableau II : La cour de Gentile de Monteflorum durant la légation en Hongrie¹

#	Nom	office (cour cardinalice)	office (affaires curiales durant la légation)	bénéfice eccl. détenu durant la légation	
				à l'étranger	en Hongrie
clercs					
1.	<i>Albertus (Albertinus) de Tribuscalibus de Parma</i>	<i>chapelain et familier</i>	<i>notaire public papal et impérial</i>	o	<i>archidiacre de Dubica</i>
2.	Angelus de Assissio	chapelain et clerc	o	o	o
3.	Angelus Theobaldi de Sancta Victoria		procurateur, notaire public papal et impérial	o	o
4.	Bonunsegna de Perusia	chambrier	auditeur	chanoine de Ravenne	o
5.	Dionysius	chapelain et penitenciarius	o	lecteur (OFM)	o
6.	Franciscus de Columba	chapelain et familier	o	moine (OCist.)	o
7.	Fredericus de Bononia	médecin et familier	o	o	o
8.	<i>Gasparus de Montasia</i>	<i>chapelain</i>	<i>auditeur</i>	<i>chanoine de Côme</i>	<i>archidiacre de Szatmár, chanoine de Transylvanie</i>
9.	Guillelmus de Sanguineto	chapelain et familier	notaire public papal et impérial, procurateur	o	o
10.	Henricus de Iascotil	clerc, chapelain	procurateur	chanoine de Wrocław	o
11.	Jacobus de Sancto Genesio	chambrier, chapelain	o	chanoine d'Osimo	o
12.	Johannes (Vangolus), filius domini Jacobi de Mevania	domicellus, familier	scribe, vice-procurateur, notaire public papal et impérial	o	o

¹ D'après MALÉTH 2020. tableau 7.

„Facultatem concedit conferendi beneficia”. Les étrangers dans les bénéfices ecclésiastiques en Hongrie ...

13.	Johannes Anglicus filius Henrici Lepetit	chapelain	notaire du pape	o	o
14.	Johannes de Firmo	chapelain	o	o	o
15.	Johannes de Monte S. Martini	chapelain et clerc	o	o	o
16.	Johannes de Parma	clerc	témoin	o	o
17.	Johannes de Pontecurvo	chapelain	abréviateur, correcteur, notaire public papal et impérial	(chanoine de Brindisi)	o
18.	Johannes Ultramontanus	chapelain et clerc	o	o	o
19.	Petrus de Lana de Bononia	chapelain et familier	o	frère (OFM) de Zadar	o
20.	Petrus Gualterutii de Penna S. Johannis	chapelain et familier	o	o	o
21.	Philippus (Philippucius) de Cingulo	domicellus, familier	scribe, vice-procureur, notaire public papal et impérial	o	o
22.	<i>Philippus de Sardinia</i>	<i>chapelain et familier</i>	<i>auditeur général</i>	<i>chanoine d'Oristano</i>	<i>prévôt Pozsony</i>
23.	<i>Renerius (Zucyus) de Collazone</i>	<i>chapelain</i>	<i>o</i>	<i>o</i>	<i>archidiacre de Gómör / Esztergom</i>
24.	Robertus	clerc, chapelain	procurateur	custos de Kujavie et chanoine de Wroclaw	o
25.	Salvus de Perusio	chapelain et clerc	o	o	o
26.	<i>Santius</i>	<i>chapelain</i>	<i>témoin, procureur, auditeur, exécuteur</i>	<i>o</i>	<i>archidiacre de Kraszna</i>
27.	<i>Vannes (Johannes) de Aretio</i>	<i>chapelain</i>	<i>auditeur général, procureur</i>	<i>chanoine d'Osimo</i>	<i>chanoine de Várad</i>
28.	N.	?	exécuteur	prévôt (S. Antonius de Montezario, dioc. d'Osimo)	o

BIBLIOGRAPHIE

Sources

- AAV Reg. Vat. Archivio Segreto Vaticano Registra Lateranensia
- AOktl *Anjou-kor oklevéltár. Documenta res Hungaricas tempore regum Andegavensium illustrantia.* Ed. KRISTÓ, Gyula et alii. Budapest–Szeged. 1990–.
- BAV Bibliotheca Apostolica Vaticana
- CAMERALIA *Cameralia Documenta Pontificia de Regnis Sacrae Coronae Hungariae (1297–1536).* Ed. †LUKCSICS, József – TUSOR, Péter – FEDELES Tamás et alii. Budapest–Róma. 2014. (Collectanea Vaticana Hungariae vol. 9–10.)
- EO II *Codex diplomaticus Transsylvaniae. Diplomata, epistolae et alia instrumenta litteraria res Transsylvanas illustrantia. II. 1301–1339. Erdélyi okmánytár. Oklevelek, levelek és más írásos emlékek Erdély történetéhez. II. 1301–1339.* Ed. JAKÓ, Zsigmond. Budapest. 2004. (Publicationes Archivi Hungariae Nationalis II. Series fontium XL. A Magyar Országos Levéltár kiadványai II. Forráskiadványok 40.)
- HEFELE – LECLERCQ HEFELE, Charles Joseph – LECLERCQ, Henri: *Histoire des conciles d'après les documents originaux.* I–VII. Paris. 1907–1921.
- LC B XII *Lettres communes de Benoît XII.* I–III. Ed. VIDAL, Jean-Marie. Paris. 1903–1911.
- LC J XXII *Lettres communes de Jean XXII.* I–XVI. Ed. MOLLAT, Guillaume. Paris. 1919–1947.
- MES *Monumenta ecclesiae Strigoniensis.* I–III. Ed. KNAUZ, Ferdinandus. Strigonii. 1874–1924. IV. Eds. DRESKA, Gabriel – ÉRSZEGI, Geysa – HEGEDŰS, Andreas – NEUMANN, Tiburcius – SZOVÁK, Cornelius – TRINGLI, Stephanus. Strigonii-Budapestini. 1999.
- MNL OL DF Magyar Nemzeti Levéltár Országos Levéltára, Diplomatikai fényképgyűjtemény
- MON. VAT. I/1 *Monumenta Vaticana historiam regni Hungariae illustrantia – Vatikáni magyar okirattár series I, t. 1. Rationes collectorum pontificorum in Hungaria, 1281–1375. A pápai tizedszedők számadásai, 1281–1375.* Ed. FEJÉRPATAKY, Ladislaus. Budapestini. 1884.
- MON. VAT. I/2 *Monumenta Vaticana historiam regni Hungariae illustrantia – Vatikáni magyar okirattár series I, t. 2. Acta legationis cardinalis Gentilis – Gentilis bíbornok magyarországi követségének okiratai 1307–1311.* Ed. PÓR, Antonius. Budapestini. 1885.
- MPV III *Monumenta Poloniae Vaticana III. Analecta Vaticana 1202–1366.* Ed. PTAŚNIK, Joannes. Cracoviae 1914.
- RB VIII *Les registres de Boniface VIII.* I–IV. Ed. DIGARD, Georges et alii. Paris. 1884–1935.
- RB XI *Le registre de Benoît XI.* Ed. GRANDJEAN, Charles. Paris. 1905.
- RC V *Regestum Clementis papae V ex Vaticanis archetypis Sanctissimi domini nostris Leonis XIII pontificis maximi iussu et munificentia nunc primum editum cura et studio Monachorum Ordinis S. Benedicti.* I–X. Romae. 1884–1892.

THEINER *Vetera monumenta historica Hungariam sacram illustrantia*. I–II. Ed. THEINER, Augustinus. Romae. 1859–1860.

Références

- BEKE 2003 BEKE, Margit: Bó nembeli Mihály [Nicolas de genere Bó]. In: *Esztergomi érsekek 1000–2003*. Ed. BEKE, Margit. Budapest. 2003. p. 142–145.
- BOESPFLUG 2005 BOESPFLUG, Thérèse: *La curie au temps de Boniface VIII. Étude prosopographique*. Roma. 2005.
- C. TÓTH – HORVÁTH 2019 C. TÓTH, Norbert – HORVÁTH Terézia: *A győri székeskáptalan archontológiája 1200–1458* [L’archontologie du chapitre cathédral de Győr]. Győr. 2019. (A Győr Egyházmegyei Levéltár Kiadványai. Források, feldolgozások 28. Publikationen des Diözesanarchivs von Raab. Quellen, Studien 28.)
- C. TÓTH 2017a C. TÓTH, Norbert: Külföldiek a magyarországi káptalanokban (1375–1424) [Des étrangers dans les chapitres hongrois]. *Világtörténet* 7 (39) (2017:1), p. 75–92.
- C. TÓTH 2017b C. TÓTH, Norbert: A „mályuszi modell” érvényessége: vissza az alapokhoz? [La validité du « modèle de Mályusz »: retour aux éléments de fond ?] In: *Egyházi társadalom a Magyar Királyságban a 16. században*. Ed. VÉRTESI, Lázár – VARGA, Szabolcs. Pécs, 2017. (Seria Historiae Dioecesis Quinqueecclesiensis XVII.) p. 11–34.
- C. TÓTH 2019a C. TÓTH Norbert: Prépostú méltóság: pázsorbot a „zsebben”? [Kikből lettek egyháznagyok a Zsigmond-korban?] [La dignité de prévôt était une crosse empochée ?]. In: *Szent Márton et Benedek nyomában. Tanulmányok Koszta László emlékére*. Ed. FEDELES, Tamás – HUNYADI, Zsolt. Szeged–Debrecen. 2019. (Fontes et Libri 3.) p. 113–128.
- C. TÓTH 2019b C. TÓTH Norbert: Az esztergomi székes- és társaskáptalanok archontológiája 1100–1543 [L’achrontologie du chapitre et des collégiales d’Esztergom]. Budapest. 2019. (Subsidia ad Historiam Medii Aevi Hungariae Inquirendam 9.)
- C. TÓTH 2020 C. TÓTH Norbert: A pozsonyi társaskáptalan archontológiája 1204–1462. Archontológia Prešpurskej kolegiátnej kapituly 1204–1462 [L’archontologie de la collégiale de Pozsony 1204–1462]. Budapest. 2020. (Subsidia ad Historiam Medii Aevi Hungariae Inquirendam 12.)
- FEG 10 (Poitiers) VALLIÈRE, Laurent: *Fasti Ecclesiae Gallicanae*. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France de 1200 à 1500. X. Diocèse de Poitiers. Turnhout. 2008.
- FÜGEDI 1974 FÜGEDI, Erik: Mályusz Elemér: Egyházi társadalom a középkori Magyarországon (Budapest, Akadémiai Kiadó 1971. 398 l.). (Ismeretítés) [compte-rendu]. *Századok* 108. (1974), p. 1255–1258.
- HC *Hierarchia catholica medii aevii sive summorum pontificum, S.R.E. cardinalium, ecclesiarum antistitum series*. I. [1198–1431], II. [1431–1503]. Ed. EUBEL, Conrad. Münster, 1913–1914; *Hierarchia catholica medii et recentioris aevii sive summorum pontificum, S.R.E. cardinalium, ecclesiarum antistitum series*. III. [1503–1600]. Ed. EUBEL, Conrad. Münster, 1923.
- JUGIE 1990 JUGIE, Pierre: Les familiae cardinalices et leur organisation interne au temps de la papauté d’Avignon: esquisse d’un bilan. In: *Aux origines de*

- l'Etat moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table ronde d'Avignon (23–24 janvier 1988).* Rome. 1990. (Publications de l'École française de Rome, 138.) p. 41–59.
- KISS 2018 Kiss, Gergely: VIII. Bonifác és Magyarország (1290–1303). A pápai hatalmi legitimációs elképzelések és kormányzat összefüggései [Boniface VIII et la Hongrie. Les relations de certaines principes de la légitimation du pouvoir et les gouvernements de l'Église]. *Századok* 152 (2018:6), p. 1353–1376.
- KISS 2019 Kiss, Gergely: Altegradus de Cataneis de Lendenaria. Egy legátusi ügyhallgató a 14. század eleji Magyarországon [Altegradus de Cataneis de Lendenaria. Un auditeur légataire en Hongrie au début du XIV^e siècle]. In: *Varietas delectat. A pápai-magyar kapcsolatok sokszínűsége a 11–14. században*. Ed. Kiss Gergely. Pécs. 2019. (DeLegatOnline Könyvek 1.) p. 167–173.
- KNOLL 1991 KNOLL, Paul W.: Mályusz Elemér. Kaiser Sigismund in Ungarn 1387–1437. Translated by Szmodits Anikó. Budapest, Akadémiai Kiadó. 1990. pp. 421; 36 plates. \$35.00. *The American Historical Review* 96 (1991:5), p. 1518–1519.
- KOSZTA 2007 KOSZTA, László: A pozsegai káptalan tagjai a XIV. század közepéig [Les membres de la collégiale de Pozsega jusqu'au milieu du XIV^e siècle]. In: KOSZTA, László: *Írásbeliség et egyházszervezet. Fejezetek a középkori magyar egyház történetéből*. Szeged. 2007. (Capitulum III.) p. 113–131
- KOVÁCS 2019 KOVÁCS, Viktória: Alter ego domini papae Nicolai III. Fülöp fermói püspök, szentszéki legátus magyarországi tevékenysége (1279–1281) [Alter ego domini papae Nicolai III. L'activité de Philippe, évêque de Fermo, légat du Siège Apostolique en Hongrie]. In: *Varietas delectat. A pápai-magyar kapcsolatok sokszínűsége a 11–14. században*. Ed. Kiss Gergely. Pécs. 2019. (DeLegatOnline Könyvek 1.) p. 117–166.
- MALÉTH 2020 MALÉTH, Ágnes: *A Magyar Királyság et a Szentszék kapcsolata I. Károly korában (1301–1342)*. Pécs. 2020. (DeLegatOnline Könyvek 2.)
- MÁLYUSZ 1990 MÁLYUSZ, Elemér: *Kaiser Sigismund in Ungarn 1387–1437*. Transl. Szmodits, Anikó. Budapest. 1990.
- MÁLYUSZ 2007 MÁLYUSZ, Elemér: Egyházi társadalom a középkori Magyarországon [La société ecclésiastique en Hongrie au Moyen Âge]. Budapest. 2007².
- MANTESE 1954 MANTESE, Giovanni: *Memorie storiche della chiesa Vicentina*. II. Vicenza. 1954.
- MEZEY 1979 MEZEY László: *Deákosság et Európa. Irodalmi műveltségünk alapvetésének vázlata* [Les litterati et l'Europe. Une esquisse des fondements de la culture littéraire hongroise]. Budapest. 1979.
- PÓR 1886 PÓR, Antal: Adalékok Gentilis bíboros magyarországi követségére okirataihoz [Contributions aux sources documentaires des activités du cardinal Gentile en Hongrie]. *Magyar Történelmi Tár* 3. (1886:9), p. 196–201.
- RÁCZ 1996 RÁCZ György: Az Anjou-ház és a Szentszék [Les Agevins de Hongrie et le Saint Siège]. In: *Magyarország és a Szentszék kapcsolatának ezer éve*. Ed.: ZOMBORI, István. Budapest. 1996. p. 55–81.
- SZENDE 2003 SZENDE, László: Bicskei Gergely [Gergely Bicskei]. In: *Esztergomi érsekek 1000–2003*. Éd.: BEKE, Margit. Budapest. 2003. p. 134–142.

„Facultatem concedit conferendi beneficia”. Les étrangers dans les bénéfices ecclésiastiques en Hongrie ...

- VAJK 2011 VAJK, Ádám: "Mibe került ezen hűségí levél?" Kőszegi Miklós győri püspöksége et az országos politika [„Quel est le prix de cette lettre de confidence? L'évêché de Nicolas de Kőszeg à Győr et la politique nationale]. In: *In labore fructus. Jubileumi tanulmányok Győregyházmegye történetéből*. Ed. NEMES, Gábor – VAJK, Ádám. Győr. 2011. p. 411–440.
- ZACOUR 1975 ZACOUR, Norman P.: Papal Regulation of Cardinals' Households in the Fourteenth Century. *Speculum* 50/3. (1975), p. 434–455.

